

*Article 43 du Règlement*

**M. l'Orateur:** Une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES SPORTS**

FÉLICITATIONS AUX JOUEURS AYANT PARTICIPÉ AU MATCH DE LA COUPE GREY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une question importante et urgente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Paproski:** A titre d'ancien confrère de ceux qui ont participé au match de la Coupe Grey, et en tant que propriétaire d'un jersey qui porte le numéro 54, qui inspire aux Eskimos un tel respect mêlé de crainte qu'ils ont toujours craint de le retirer de la circulation, je demande le consentement de la Chambre pour proposer:

Que la Chambre félicite tous les joueurs qui ont participé au match final de la Coupe Grey et ainsi perpétué la tradition d'un football canadien passionnant, ce qui fait maintenant partie de notre tradition sportive.

Comme j'ai cité un passage de l'inscription que porte mon jersey, monsieur l'Orateur, sauf erreur, je dois maintenant le déposer, ce que je fais sur-le-champ.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE**

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ABOLIR LA TAXE DE 5 P. 100 SUR LES PORTES ET FENÊTRES AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Étant donné que le gouvernement a décidé lors de la présentation de son budget de réintroduire la taxe de 5 p. 100 sur les portes et fenêtres parce que ces matériaux ne sont plus jugés comme étant un bon isolant, et étant donné que plus de 450 petites entreprises, seulement au Québec, seront gravement touchées par cette décision, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au gouvernement de réviser sa décision et d'abolir cette taxe de 5 p. 100.

**M. l'Orateur:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. MacDonald (Egmont).]

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**LES POSTES**

LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES ET LES ORGANISMES DE SERVICES SOCIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire urgente et inquiétante.

Étant donné qu'il est difficile, parfois impossible, pour les associations de bénévoles et les organismes de services sociaux comme les Amputés de guerre du Canada, Care du Canada et bien d'autres d'utiliser les services postaux pour leurs campagnes de collecte et ce, à cause des perturbations sur le réseau et de l'augmentation constante des tarifs, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre des Postes soit immédiatement prié d'accorder, comme le font actuellement les États-Unis et d'autres pays démocratiques, des tarifs préférentiels aux organismes bénévoles et de services sociaux pour aider ces derniers à faire face à leurs difficultés et éviter qu'ils ne soient contraints de réduire, voire de supprimer, des programmes qui sont d'une importance capitale pour les groupes de défavorisés sociaux au Canada.

**M. l'Orateur:** Pour être présentée à ce moment-ci, cette motion doit recueillir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1412)

[Français]

**L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

ON DEMANDE QUE SOIT RENVERSÉE LA DÉCISION RELATIVE À LA RÉGIONALISATION FRANÇAISE RELATIVE À L'OUEST, À L'ONTARIO ET À L'ACADIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante.

Étant donné que l'Office national du film a été établi pour entreprendre et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et particulièrement pour faire connaître le Canada aux Canadiens, je propose, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Que l'ONF reverse immédiatement sa décision d'éliminer les régionalisations françaises de l'Ontario et de l'Ouest canadien et qu'elle lève le gel imposé à la régionalisation Acadie.

**M. l'Orateur:** La présentation d'une telle motion pour discussion, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?